



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 19/03/2020
Reçu en préfecture le 19/03/2020
Affiché le **23 MARS 2020**
ID : 039-283900017-20200312-C2020_12-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 12 mars 2020**

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procurations : 0
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14/02/2020

Délibération n° C 2020- 12

**Programme pluriannuel de constructions/réhabilitations : validation de la
construction du CIS de Lorette et Saint Aubin**

L'an deux mille vingt, le douze mars, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Messieurs Richard VIGNON, Préfet du Jura, Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet étaient excusés.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Messieurs Gilbert BLONDEAU, Jacques FAIVRE, Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Denis RENAUD.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin de Classe Normale Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au Chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de centres d'incendie et de secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5^{ème} membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-9 du 19 mars 2019 relative au programme pluriannuel de construction / réhabilitation de CIS : validation de la construction du CIS du PLATEAU DE NOZEROY et du CIS LE LIZON (SAINT-LUPICIN) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 5 mars 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 9 mars 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Il reste à ce jour deux opérations de construction inscrites dans le programme pluriannuel, celle des CIS LORETTE et SAINT-AUBIN.

Le coût HT toutes dépenses confondues des projets est évalué à :

- 424 000 € pour le CIS LORETTE (3 travées)
- 314 000 € pour le CIS SAINT-AUBIN (2 travées)

conduisant à un montant TTC d'autorisation de programme de 507 000 € et de 375 000 € (les frais d'assurances étant imputés en section de fonctionnement) avec des crédits de paiement ouverts à hauteur de 15 000 € en 2020 et un échéancier de réalisation couvrant la période 2020 à 2023. La prévision de répartition des crédits de paiement est synthétisée ci-après :

Intitulé et n° AP	pour mémoire AP votée	Total cumulé	échéancier		article	crédits de paiement 2020		CP restants à inscrire	CP prévisionnels 2021	CP prévisionnels 2022	CP prévisionnels 2023
			initial	révisé		montant BP	TOTAL				
CIS LORETTE n°	507 000 €	507 000 €	2020-2023		2031	3 000,00 €	15 000,00 €	492 000,00 €	2 000,00 €		
					21578						
					231312	12 000,00 €			150 000,00 €	300 000,00 €	40 000,00 €
CIS ST-AUBIN n°	375 000 €	375 000 €	2019-2023		2031	3 000,00 €	15 000,00 €	360 000,00 €	2 000,00 €		
					21578						
					231312	12 000,00 €			90 000,00 €	230 000,00 €	38 000,00 €

L'année en cours devrait permettre de préciser la disponibilité du foncier, le programme technique et l'engagement financier des communes. Ces opérations recevront un début d'exécution lorsque le SDIS disposera de l'ensemble des conventions de financement.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider :

- la réalisation des constructions des CIS LORETTE et SAINT-AUBIN sachant que le début d'exécution des opérations est conditionné à la signature d'une convention de financement par chacun des maires, ou son représentant, des communes défendues en 1^{er} appel,

- d'ouvrir les autorisations de programme telles que proposées dans le présent rapport et de valider l'échéancier des crédits de paiements.

DECISION N° C 2020-12 DU 12 MARS 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide :

- la réalisation des constructions des CIS LORETTE et SAINT-AUBIN sachant que le début d'exécution des opérations est conditionné à la signature d'une convention de financement par chacun des maires, ou son représentant, des communes défendues en 1^{er} appel,
- l'ouverture des autorisations de programme telles que proposées dans le présent rapport et l'échéancier des crédits de paiements.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 19 MARS 2020
Affiché le 23 MARS 2020
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT